

Paris, le 06 novembre 2018

**ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES A
POLE EMPLOI : AGIR AVANT QU'IL NE SOIT
TROP TARD !**

Lors du débat sur le projet de loi de finances 2019 de la sécurité sociale, un amendement voté en toute discrétion et sans aucun débat s'apprête à limiter à une portion congrue les aides octroyées par nos Comités d'Etablissement (CE) à chacun d'entre nous.

Le gouvernement veut profiter de cette loi pour imposer un plafonnement d'exonération de **332 euros** par an et par salarié sur l'ensemble des prestations y compris les Chèques Vacances (exonérés jusqu'à présent).

Concrètement cela veut dire que nos CE devront consacrer la moitié de leur budget pour payer les charges sociales. Tandis que l'autre moitié, versée aux agents dans le cadre des aides du CE, serait soumise à l'impôt sur le revenu.

Autant dire que c'est l'Etat qui partira en vacances l'année prochaine sur le dos des salariés !

Les activités sociales et culturelles seront officiellement considérées comme des compléments de salaire, ce que la CFDT a toujours combattu !

Si ce projet est mené jusqu'à son terme par le législateur, **les aides versées par les Comités d'Etablissement vont mécaniquement diminuer !** Cela signifie que certaines familles, notamment les plus bas salaires, ne pourront pas partir en vacances.

La CFDT dénonce fermement cette mesure et la méthode d'adoption d'un amendement en catimini pour éviter un débat de fond sur un sujet concernant tous les salariés.

Une double punition suite à l'annonce de baisse d'effectifs à Pole Emploi qui générera une baisse générale des dotations des CE !

☞ L'amendement en question : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/1297/AN/252.asp>



La CFDT demandera, dans le cadre des rencontres avec les députés liées au mouvement de grève Pole Emploi du 20 novembre de faire supprimer cet amendement !